

CONFEDERE

Journal d'information du Valais romand

Allyance des samaritains
Généralement il
ne se passe rien.
Mais lorsqu'arrive le pépin,
on est heureux d'avoir suivi
un cours de
samaritain!

Fermeture du Letten et distribution de drogue

La grande manipulation



Il fallait libéraliser la consommation de drogue, c'est réussi, mais à quel prix?

Depuis dix ans, la consommation de drogue en Suisse allemande est sortie dans la rue. Petit à petit, organisés comme l'auraient fait un metteur en scène, les drogués se sont retrouvés en un lieu donné, le dernier en date, le Letten, scène ouverte, puis l'on est passé à la distribution de seringues, à l'encadrement social et enfin à l'interview de dealers expliquant en quoi ils étaient «les abbés Pierre» de ces malheureux drogués qui, sans eux, souffraient mille morts en état de manque.

Ceci dans l'Etat le plus «propre en ordre de la planète», à la police attentive au moindre dépassement de vitesse ou au parcage non réglementaire.

Comment était-ce possible?

On a évoqué le manque de place dans les prisons, puis le fait que toute la Suisse déferlait

sur Zurich pour trouver de la drogue; des controverses ont éclaté sur le fait de traiter les drogués en malades plutôt qu'en délinquants; le sida a été une autre raison pour justifier ce semblant d'organisation de la consommation de drogue. Dans les sondages, le problème de la drogue arrivait en tête des préoccupations de la population.

Alors, soudain, tout a basculé dans le camp politique et, fort de dix ans de laxisme avec vues en prime-times dans les petites lucarnes sur les shoots des jeunes Suisses, l'Etat distribuera de la drogue légalement. Et tout le monde opine du chef. C'était bien joué! (RY)

Voir aussi p. 3

Le petit catéchiste

Au suivant... (7)

Dans la fébrilité de l'inter-règne, un certain nombre d'imprécisions concernant l'histoire de l'épiscopat en Valais parsèment la presse. Nous en dressons ici l'inventaire revu et corrigé.

«Bien sûr, il reste cardinal et théoriquement éligible (au pontificat). Mais le conclave n'élira pas un pape fragile». Francis Gradoux, *Illustré* du 26 janvier 1995.

Faux, le conclave s'est spécialisé en ce siècle dans l'élection de papes fragiles dit de transition après les pontificats trop lourds: Benoît XV, Jean XXIII et Jean-Paul I. Mais il faut se méfier des retours du destin: un prévôt du St-Bernard élu au bout du rouleau avait fini par enterrer quasiment tous ses confrères.

LE PETIT CATECHISTE

Grand Conseil

Le peuple pour faire peur

La session du Grand Conseil s'est achevée tard vendredi. Il faut dire que la colère des députés a été grande dans l'affaire des dépassements de crédit de la déviation de Brigue-Naters. Partis à 100 millions de francs, ces travaux coûteront le double et peut-être plus puisqu'une

acceptée. On saura tout au mois de mai, a promis M. Schnyder, où des erreurs ont été commises... Pour le surplus, la loi sur les véhicules à moteur votée par 77 voix contre 37 oppositions, radicales et libérales, sera soumise au peuple. Ce dernier dira s'il accepte



La loi sur l'hôtellerie et la restauration a passé le cap du Grand Conseil sans clause du besoin.

partie des travaux sont à venir. Devant de tels dépassements, tous les groupes avec des nuances pour les députés haut-valaisans se sont insurgés. Finalement, une proposition radicale émanant de MM. Gabriel Grand et Jean-Marc Crittin, visant à demander un rapport à l'Inspection des finances et à la commission de gestion, a été

des augmentations. La loi sur l'hôtellerie et la restauration a passé le cap du Grand Conseil sans clause du besoin, mais avec le maintien des patentes et taxes. Les cafetiers et hôteliers observateurs ne semblent plus être d'accord de payer des taxes sans contre-partie de l'Etat. Un référendum est dans l'air.

Suite en p. 3

EMOSSON SA

Une production record

Les responsables d'Electricité d'Emosson SA ont le sourire.

Dans le rapport de gestion qui vient de paraître, il est mentionné que «l'exploitation de l'aménagement s'est déroulée

sans problèmes particuliers et que l'exercice écoulé a été exceptionnel du point de vue des apports et de la production». Les apports captés par les ouvrages appartenant à la société ont été de 422 millions de m³

contre 356 millions de m³ pour l'exercice précédent. Un nouveau record de production dû aux conditions hydrologiques exceptionnelles a en outre été établi depuis le début de l'exploitation. p. 8

SYNDICATS CHRÉTIENS VALAISANS

Nouveau capitaine à la barre

Après un quart de siècle de bons et loyaux services, M. Vital Darbellay a renoncé à son mandat de président de la Fédération valaisanne des Syndicats chrétiens. Réunis en assemblée générale samedi à

Evionnaz, les délégués ont désigné M. Florian Boisset, de Fully, gérant de la Banque Raiffeisen à Martigny, pour succéder au conseiller national octodurien. Lors de cette séance, les Syndicats chrétiens ont adopté

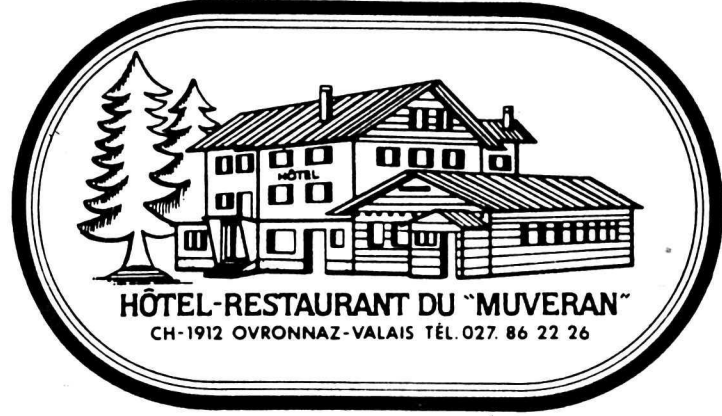
une prise de position qui évoque les problèmes de l'heure. Hausse du chômage, retraite à 60 ans, suppression du statut du saisonnier, mesures en faveur du tourisme ont été au cœur des débats. p. 7

SOMMAIRE

Bonnes tables	2
L'Evêché répond	4
Expo au Manoir	5
Samaritains à l'œuvre	5
Carnaval de Monthey	7

VW
PORSCHE
Audi
AGENT GÉNÉRAL POUR LE VALAIS
GARAGE OLYMPIC
A. ANTILLE
SIERRE - SION - MARTIGNY

Les bonnes tables valaisannes



HÔTEL☆☆☆☆
LA PORTE D'OCTODURE

Votre arrêt avant l'autoroute
Restaurant
La Brasserie avec son buffet chaud et froid, midi et soir
Ristorante La Toscana La cuisine italienne et grand choix de pizzas
Bar la Courtisane ouvert jusqu'à 02 h. 00
Salles de mariages et banquets de 10 à 200 personnes
Hôtel 56 chambres, tout confort
Sauna-Fitness-Tennis
Grand parking

Fritz Langenegger
Directeur
1921 Martigny-Croix
Tél. 026 / 22 71 21
Fax 026 / 22 21 73

Café-Restaurant de La Place

Menu du jour varié
Le chef vous propose:
● Filets de perches, scampis, rognons de veau flambés au cognac
● Pieds de porc au madère
● Grillades et tartare

Spécialités valaisannes
Raclette, Fondue

Ouvert tous les jours
Restauration non-stop de 11 h. 00 à 23 h. 00
Place Centrale - (026) 22 21 60 - Martigny

Brasserie du Gd-St-Bernard
Restaurant L'Ambroisie
A. Angelin Luyet & Fils - Tél. 026 / 22 84 45

**FÉVRIER:
FESTIVAL DES POISSONS
ET CRUSTACÉS**

Menu dégustation Fr. 65.-

le Danfieu

Grillades au feu de bois - Pâtes fraîches maison
Spécialités de saison

Famille Kléber Giroud-Bagatti
1922 LES GRANGES-SALVAN Tél. (026) 61 14 00
Fermé le lundi

Soupe à la courge

pour 4 personnes

Ingrédients:

5 dl	d'eau
Un peu de sel	
600 g	de courge épluchée, épepinée, coupée en dés
Env. 8 dl	d'eau
2 cubes	de bouillon de poule Maggi
1	poivron vert coupé fin
1	gousse d'ail pressée
1 cc	de cumin
Un peu de poudre	de chili
2 dl	de lait
1 à 2 cs	de farine complète
50 g	de fromage à la crème coupé en petits dés
100 g	de croûtons

Préparation:

Faire bouillir l'eau, saler et faire cuire doucement la courge pendant 40 minutes. Passer et remettre dans la casserole. Arroser d'eau, assaisonner avec le bouillon et porter de nouveau à ébullition. Ajouter le poivron, l'ail, le cumin et le chili. Mélanger le lait et la farine complète et incorporer à la soupe pendant qu'elle cuit. Laisser mijoter à feu doux pendant 10 autres minutes. Mettre les dés de fromage et les croûtons dans la soupière et napper les de la soupe chaude.

Potage au curry

pour 4 personnes

Ingrédients:

Un peu d'huile de sésame	
1	oignon haché fin
1 ou 2	gousses d'ail pressées
1	petit céleri rapé
80 g	de riz (Vialone)
4 cs	de poudre de curry
1,2l	d'eau
2 cubes	de bouillon de poule Maggi
2	pommes épluchées et rapées
2 cc	de gingembre frais rapé
Un peu de cannelle	
1 cs	de tiges vertes d'oignon ciselées

Préparation:

Bien faire revenir l'oignon, l'ail et le céleri dans un peu d'huile de sésame. Incorporer le riz et la poudre de curry et faire revenir le tout. Déglacer avec de l'eau et ajouter le bouillon de poule et les pommes. Laisser cuire la soupe à feu doux tout en remuant souvent pendant 30 minutes. Ajouter le gingembre rapé et la cannelle. Parsemer de rondelles d'oignon.
Le consommé au curry est un mets épicé et léger.

HÔTEL☆☆☆☆
LA PORTE D'OCTODURE
MARTIGNY

Hôtel de première classe
56 chambres tout confort
Restaurant "La Brasserie"
Ristorante "Toscana"
Bar "La Courtisane"

Terrasse, salles de conférences
et banquets jusqu'à 200 personnes,
centre de fitness, tennis

Grand parking
Rte du Gd-St-Bernard
1921 Martigny-Croix
Tél. 026 / 22 71 21
Fax 026 / 22 21 73
Fritz Langenegger, Directeur

L'établissement spécialisé pour vos
**mariages, banquets,
fêtes de familles, cocktails, réceptions, séminaires**

EDITO

DÉBAT D'IDÉES

par Adolphe Ribordy

LA politique de la drogue empoisonne la vie publique suisse.

Deux camps sont face à face.

L'un, devant les 30 000 à 50 000 toxicomanes de Suisse, propose une libéralisation de la drogue sous contrôle étatique; l'autre camp est plutôt partisan d'une répression accrue, tout en admettant que le drogué est plutôt un malade qu'un délinquant, réservant cette dernière qualité aux dealers.

Le Conseil fédéral, lui, semble plutôt pencher pour une solution de compromis qui tienne plutôt compte des arguments des libéralisateurs.

On aura l'occasion de repenser de l'enjeu politique de cette affaire.

Mais ce qu'il faut retenir, après la fermeture du Letten, c'est surtout le fait que toute cette affaire semble avoir été concertée dans le seul et unique but de rendre la consommation de drogue légale.

Avec le recul, on peut constater les faits suivants:

1. des théoriciens ont proposé, il y a dix ans déjà, de libéraliser la consommation de drogue;
2. la création d'un supermarché de la drogue a été organisée et voulue;
3. l'aspect médiatique a joué un rôle considérable. Ainsi, TV et journaux par leurs images et reportages concluaient naturellement à une prise en charge organisée de la consommation de drogue;
4. il fallait dire que Zurich servait de centre d'alimentation pour toute la Suisse. Ce qui était inexact. On sait aujourd'hui que la Suisse romande était peu impliquée dans le commerce de la drogue zurichois.

Aujourd'hui, le but est atteint, l'Etat va fournir en drogue les consommateurs.

Le viol de principes étatiques est patent.

Ce que l'on ne sait pas encore, c'est pourquoi veut-on détruire l'Etat de cette manière et qui le souhaite?

Grand Conseil

Le peuple pour faire peur

Suite de la 1^{re} page

Un autre référendum lui a été annoncé par le socialiste Charles-Edouard Bagnoud à propos de l'obligation de servir pour les femmes valaisannes dans les corps de sapeurs-pompiers ou de payer la taxe d'exemption.

En effet, par 64 voix (PDC) contre 53 (PRD, PS et lib), le Grand Conseil a rendu désormais le

service pompier obligatoire pour toutes et tous.

Enfin, le Parlement a voté en première lecture la loi sur le tourisme. Mais la question des taxes de séjour, d'hébergement et de promotion reste ouverte, les radicaux ayant prôné une seule taxe foncière touristique. A suivre.

Les députés ont voté un accord de principe sur les facilités de vote par correspondance d'une

part et, d'autre part, l'introduction d'élections tacites pour le deuxième tour en cas de présence d'un nombre de candidats identiques au nombre de sièges à repourvoir. Ce système est valable pour le Conseil d'Etat et le Conseil aux Etats.

Prochaine session en mai, session qui s'annonce fiévreuse avec un déficit des comptes 1994 nettement plus fort que prévu. (RY)

Imposition des véhicules à moteur

C'est avec passion, mais avec, au fond de mon cœur, une pensée de révolte que j'émet ces considérations.

Quand bien même nous n'ayons aucune preuve tangible de la mise en application d'Administration 2000, que nous sommes à la veille de prendre connaissance du compte 1994 et de son train de surprises, voilà que déjà nous nous rendons opérationnels dans le prélèvement de charges, de taxes nouvelles sur le compte des citoyennes et citoyens.

Quel manque de courage et de volonté!

Des paroles, toujours de la démagogie, preuve en est que nous aurons prélever et dépenser des millions, alors que nous aurions dû, selon le respect de la logique, faire des économies réelles.

Pourquoi modifier une loi pour prendre encore plus d'argent, bien qu'au niveau de la moyenne fiscale, nous sommes au premier rang de la Suisse? Si nous, Valaisannes et Valaisans bénéficions encore d'une seule taxe où nous sommes compétitifs, ne sortons pas l'artillerie lourde pour supprimer cet avantage.

Avons-nous pensé aux entreprises privées, aux courageux qui, par leur éloignement, ont be-

soin de se déplacer avec des moyens automobiles pour gagner leur vie et faire vivre leur famille? Faut-il les sanctionner pour le maintien de la survie des hameaux ou villages de nos vallées? Simple réflexion, me direz-vous.

Que pensez-vous de ceux qui ont établi ce barème, en fonction de la puissance évolutive et du nombre de places en ce qui concerne les transports publics? Qui va payer la différence?

Qui plus est encore. Les entrepreneurs à qui l'on a ou l'on va attribuer les grands travaux de manutention pour nos centrales électriques du futur, sur leurs engins de grande puissance de la catégorie C + 20%, mettront-ils des plaques valaisannes? Nous allons pénaliser les secteurs économiques de l'ensemble du trafic routier, y compris celui du transport des produits de notre agriculture éloignée déjà des centres urbains.

Avant de prélever encore plus de charges sur le bon peuple et sur les entrepreneurs qui font vivre les gens de notre pays, établissons des priorités.

Ne mettons pas en place, avec facilité, des dépenses luxueuses ou pas nécessaires, parfois même au détriment du social.

Une indexation au coût de la vie des taxes sur les véhicules à moteur, sans discernement de catégories, me paraîtrait plus logique.

Mettons en place une réforme fiscale, une nouvelle réglementation cadastrale. Etablissons un compte routier avec certitude. Faisons preuve de sérieux. N'adoptons pas la solution de facilité toujours sur le dos des citoyennes et citoyens payeurs.

Soyons courageux et respectueux de nos électeurs payeurs qui nous font confiance. Disons une fois pour toutes, non à l'imposition des véhicules à moteur, et oui aux économies qui permettront une amélioration des revenus en augmentant la marge d'autofinancement et qui donneront la possibilité d'investir logiquement en faveur d'une saine et vraie relance fournissant, par le fait même, des postes de travail à ceux qui n'en ont pas.

CYRANO VOUILLAMOZ
Député

Au vote, par 77 voix (PDC et PS) contre 37 (PRD et lib.) l'augmentation de la taxe sur les véhicules à moteur a été acceptée par le Parlement valaisan.

Réorganisation du Département de l'énergie

1. Les finances cantonales étant ce qu'elles sont, il y a lieu, dans tous les secteurs possibles, d'effectuer une gestion des services, en respectant une politique de «management» efficace et responsable.

Dans ce sens, je propose que pour le Département de l'énergie l'on rassemble les services des forces hydrauliques ainsi que celui de l'énergie.

Ceci permettrait une meilleure gestion de l'ensemble avec une économie des postes de travail pour des transferts et une meilleure efficacité dans son ensemble.

2. D'autre part, les communes valaisannes alimentées par les FMV (SEIC dans le Bas-Valais et anciennes communes du réseau Lonza Haut-Valais) doivent subir des tarifs de fourniture qui sont respectivement: 40% plus chers que le tarif d'EOS aux communes valaisannes ou S.I. et 50% plus chers que les tarifs d'électricité de Laufenberg, Forces Motrices du Mauvoisin.

Une telle situation tarifaire crée une grande différence entre les régions, ce qui, du point de vue économique et industriel, conduit à des inégalités importantes pour les régions concernées.

3. Les villes valaisannes et les S.I. régionaux participent d'une manière importante aux décisions concernant la politique d'investissement des FMV. Pour des questions financières et bien compréhensibles de leur part, n'achètent peu ou pas d'énergie à cette société.

Par conséquent, il y aurait lieu d'étudier des solutions appropriées pour que les investissements des FMV, concernant l'ensemble du canton (par exemple: achat de Rhowag) soient pris en charge par toutes les régions.

4. Car dans le public, la dernière augmentation tarifaire des FMV de 8% n'a pas été comprise. Il y a d'un côté un surplus d'énergie provenant des dernières acquisitions des FMV et de l'autre côté, une augmentation sensible des coûts. Aurait-on payé les installations de Rhowag trop cher? Pourquoi cette situation!...

5. Il est inadmissible que les uns doivent financer les autres et ceci à des taux différents avec une disparité importante du prix du kWh dans le premier canton producteur d'énergie.

6. Quelles sont les dispositions que le Gouvernement veut prendre dans la réorganisation de ce département; particulièrement aussi face à la production par rapport à l'importation d'énergie à bon marché?

7. Le Gouvernement entend-il soutenir les Producteurs privés investissant dans notre canton, pourvoyeur d'emplois et fournissant du travail aux entreprises privées ou éviter de retarder l'ensemble des travaux pour des tracasseries qui elles consomment de «l'Énergie» sans rien apporter de concret?

Groupe radical
du district de Martigny
CYRANO VOUILLAMOZ, député

Renforcement des digues du Rhône

Les dramatiques inondations dans le nord de l'Europe et le déplacement massif de centaines de milliers de personnes en Hollande pour prévenir un éventuel affaissement des digues nous prouvent qu'aucune région n'est à l'abri des déchaînements naturels.

Le Rhône provoque une action érosive sur les digues et, aujourd'hui, par endroits, la sécurité n'est plus garantie à 100% pour la population. C'est le cas à son embouchure où l'on peut constater une grande activité érosive et une solidité friable par endroits.

C'est pourquoi je vous demande de vouloir bien effectuer les contrôles et renforcements nécessaires des digues du Rhône afin que celles-ci redeviennent sûres et évitent une possible catastrophe au coût non chiffrable, tant en argent qu'en vies humaines.

PIERRE ZAPPELLETTO



Conférence de l'UDI

L'Union des indépendants (UDI) organise une séance d'information sur les votations fédérales du 12 mars 1995 ce mardi 21 février à 19 h. 30 à la Maison Stella Helvética de Saillon. Chef du Groupe agricole au Grand Conseil, le député Claudy Bertholet s'exprimera sur le nouvel article constitutionnel sur l'agriculture, sur la modification de l'arrêté sur l'économie laitière et sur l'introduction de contributions de solidarité dans l'agriculture. Entrée libre.

Pascal Couchepin à Chartrat...

M. Pascal Couchepin sera l'invité du Syndicat des producteurs de Chartrat et environs ce mercredi 22 février. En marge de l'assemblée générale du groupement prévue à 20 heures à l'ancienne salle de gymnastique, le conseiller national octodurien évoquera les votations fédérales du 12 mars 1995.

... et Georges Gagnebin à St-Maurice

Directeur général de la SBS à Bâle, M. Georges Gagnebin donnera une conférence le jeudi 23 février à 18 heures au Collège de la Tuilerie, à St-Maurice. Sur l'invitation de l'ESCEA, il s'exprimera sur le thème «Le point de vue de la SBS sur les perspectives conjoncturelles».

Commerce extérieur

La Suisse a exporté en 1993 plus du tiers des biens et des services produits dans le pays. Les exportations suisses de biens et de services ont rapporté 84 milliards de dollars en 1993, soit 36,4% du produit intérieur brut de 232 milliards de dollars. La part des biens et des services exportés place la Suisse devant l'Allemagne, la France, l'Italie et le Japon. (sdes)

Ambassadeur des Pays-Bas

Le Conseil d'Etat recevra la visite de S.E. Willem Sinninghe Samsté, ambassadeur du Royaume des Pays-Bas en Suisse, ce mercredi 22 février. La rencontre aura pour cadre le Château de la Majorie, à Sion.

Conseil général à Fully

Les membres du Conseil général de Fully tiendront séance ce mardi dès 19 heures à la salle de gym de Charnot. La réponse aux interpellations de MM. Philippe Bender, Stéphane Roduit et Philippe Brochellaz, une résolution de M. Henri Carron et un postulat de M. Yvon Roduit figurent à l'ordre du jour. Quant à l'assemblée bourgeoise, elle est convoquée pour ce jeudi 23 février à 19 h. 30 au Foyer Sœur Louise-Bron.

CONFEDERE

Editeur: Coopérative «Le Confédéré»
Rédacteur responsable: Adolphe Ribordy
Rédaction - Administration:
11, r. du Grand-Verger (1^{er} étage), 1920 Martigny
Case postale 216 - CCP 19-58-3
☎ réd. (026) 22 65 76 - fax 22 49 18
Publicité: oia Orelli Fussli Publicité SA,
27, rue de la Déléze
1920 Martigny, ☎ (026) 22 56 27 - Fax 22 15 17
Composition:
Imprimerie Cassaz-Montfort SA, Martigny
Téléfax 22 92 97
Impression:
Impress SA, Sierre

DÉBAT D'IDÉES

Enjeux de la votation du 12 mars

Marcel Sandoz, président
de l'Union suisse des paysans

Le 12 mars, le peuple suisse est appelé à se prononcer sur trois objets agricoles importants. Sur un article constitutionnel et sur deux modifications de lois. L'article constitutionnel est un contre-projet du Parlement à l'initiative de l'Union suisse des paysans. Les deux modifications légales viennent en votations référendaires. Les textes proposés vont dans le sens des exigences de la société face à son agriculture. Ils sont imprégnés d'un esprit d'ouverture, de souplesse et d'adaptation à ces exigences. De même, ils donnent aux paysans, une réponse à la question de savoir ce que la société attend d'eux.



L'agriculture suisse se façonnera-t-elle un nouveau visage à partir du 12 mars?

Il n'est en effet pas facile aujourd'hui de savoir ce que l'on veut des paysans.

On exige d'eux davantage d'écologie et, parallèlement, l'on veut ouvrir massivement les frontières aux produits étrangers. Les prix doivent se rapprocher de ceux de l'UE alors que les coûts de production sont trois fois supérieurs. On veut en Suisse qu'ils produisent selon les restrictions de la production biologique. Alors que la part de tels produits achetée par les consommateurs ne représentera au mieux qu'un 20% des besoins. On exige que l'agriculture se soumette davantage aux lois du marché et qu'en même temps elle se soumette à des contraintes de production toujours plus rigides. Les prix à la production doivent fortement baisser sans que le consommateur en profite réellement tant est faible la part du coût de la matière première par rapport aux coûts de mise en valeur.

Face à de telles contradictions, face aux exigences d'ouverture des marchés agricoles imposées par le GATT et par un rapprochement à l'Union européenne, il y va de l'intérêt du pays de redonner à son agriculture les raisons d'espérer. Les paysans doivent se soumettre à des réformes fondamentales. Ils ne peuvent le faire avec une base constitutionnelle d'après-guerre qui visait en premier lieu à assurer l'approvisionnement du pays en temps de crise. Il importe pour eux de disposer de base constitutionnelles et légales adaptées aux défis qu'ils doivent relever face à la société moderne. Le texte constitutionnel de même que les révisions légales soumises en votation le 12 mars prochain sont des adaptations nécessaires pour mener à bien les réformes de notre politique agricole voulues par la société. La paysannerie a besoin maintenant de signaux clairs, d'indicateurs précis en ce qui concerne ses tâches et la manière dont elle aura à s'en acquitter dans des marchés plus ouverts. Elle est prête à accepter l'ouverture et à aller dans le sens des réformes souhaitées mais à un rythme et d'une manière raisonnables.

Pour certains, ces réformes ne vont pas assez loin et nécessitent trop de temps, pour d'autres elles sont inacceptables, car beaucoup trop exigeantes et rapides. Comme on peut le voir, se sont souvent de telles alliances qui freinent le développement rationnel des choses. La politique agricole actuelle ne saurait être l'exclusivité des paysans, pas plus qu'elle n'est

l'affaire de groupements d'intérêts économiques particuliers ou encore moins de groupements politiques extrémistes, tant sont grandes les exigences de la société, des consommateurs, du citoyen. Mais la politique agricole ne saurait en aucun cas se faire sans les paysans. Les délégués à l'assemblée de l'Union suisse des paysans ont soutenu à la quasi unanimité les textes soumis en votation populaire.

La quasi totalité des milieux économiques responsables de ce pays ont fait de même. Ils ont compris l'importance des enjeux non seulement pour la paysannerie mais pour l'ensemble de la collectivité. Personne ne veut en effet conserver des structures inadéquates, ni faire du paysan du barbu idéaliste et hirsute, confiné au seul gardiennage de terrains en friches et broussailloux. Il n'est dans l'intérêt de personne de faire du paysan un opposant systématique pu et dur à toutes les grandes décisions nationales.

Le 12 mars, c'est le OUI à l'ouverture, à la transparence, à l'adaptation, aux efforts de l'agriculture pour s'adapter aux réformes souhaitées. Merci de l'avoir compris et de soutenir ces efforts par 3 x OUI.

Pour le Petit
Catéchiste

Cher plumitif,
Vous me faites «honneur» en arguant que mon jeune âge ne serait pas, à votre avis, un obstacle à l'épiscopat.

Reste que les temps ont changé, depuis Mgr Bieler (évêque à 38 ans), et que la fonction épiscopale est devenue singulièrement plus complexe — comme d'ailleurs toute charge «publique».

D'autre part, la tâche d'évêque de Sion est considérablement plus lourde que celle de Prévôt du Grand-Saint-Bernard (puisque Mgr Adam fut Prévôt à 36 ans).

Je pense donc vraiment que l'évêque «selon le cœur de Dieu» dont le Diocèse de Sion a besoin pourrait être choisi parmi bien d'autres prêtres disposant d'une plus longue expérience pastorale que moi.

FRANÇOIS-XAVIER AMHERDT
Vicaire épiscopal

Il veut quitter l'Eglise

Réponse de l'Evêché

Sion, le 17 février 1995

Monsieur Philippe Leryen
Rue Marquis 6
1920 Martigny

Cher Monsieur,
Vous avez écrit à l'Evêché de Sion, en date du 17 janvier 1995, pour nous faire part de votre désir de quitter l'Eglise catholique. Et vous avez transmis votre missive à la rédaction du *Confédéré* qui l'a publiée dans sa rubrique «Débats d'idées», en page 3 de son édition du 31 janvier dernier.

Je regrette profondément votre décision et je suis affligé que l'Eglise catholique à laquelle vous apparteniez ait fait naître en vous les sentiments que votre lettre exprime avec beaucoup de véhémence. Mais, et cela me réjouit, vous dites rester ouvert au débat à condition qu'il soit public. Permettez-moi donc de vous partager quelques réflexions:

1. Vous reprochez à l'Eglise catholique sa «politique de rapprochement avec les milieux d'Ecône». En fait de rapprochement, c'est plutôt à un schisme, à une coupure actuellement irréversible, que nous venons d'assister en 1988 lorsque Mgr Lefebvre a décidé de s'exclure de la communion de l'Eglise. Nous souffrons de cette cassure qui déchire des familles du Diocèse de Sion et nous espérons qu'une évolution sera possible. Mais pour l'instant, la Fraternité St. Pie X se refuse au dialogue parce qu'elle condamne ce qu'elle considère comme les erreurs de l'Eglise catholique d'après Vatican II: la liberté religieuse, l'œcuménisme et l'ouverture au monde.

2. Vous reprochez à l'Eglise catholique sa «politique de rapprochement avec tout ce que la planète peut compter de fanatisme d'extrême droite», et notamment «l'extrême droite polonaise». C'est un des leitmotiv du pape Jean-Paul II de dénoncer dans chacune de ses visites les dictatures qui violent les droits de la personne humaine, qu'elles soient de droite ou de gauche.

«L'autorité ne tire pas d'elle-même sa légitimité morale. Elle ne doit pas se comporter de manière despotique, mais agir pour le bien commun comme une «force morale fondée sur la liberté et le sens de la responsabilité» (CEC 1902).

«L'autorité ne s'exerce légitimement que si elle recherche le bien commun du groupe considéré et si, pour l'atteindre, elle emploie des moyens moralement licites. S'il arrive aux dirigeants d'édicter des lois injustes ou de prendre des mesures contraires à l'ordre moral, ces dispositions ne sauraient obliger les consciences. En pareil cas, l'autorité cesse d'être elle-même et dégénère en oppression.» (CEC 1903). Le catéchisme de l'Eglise catholique, à la suite du Concile Vatican II, n'hésite pas à légitimer le refus d'obéissance des citoyens aux autorités civiles, de quelque tendance politique qu'elles soient, lorsque celles-ci oppriment la liberté des individus: «Le citoyen est obligé en conscience de ne pas suivre les prescriptions des autorités civiles quand ces préceptes sont contraire aux exigences de l'ordre moral, aux droits fondamentaux des personnes ou aux enseignements de l'Evangile. Le «refus d'obéissance» aux autorités civiles, lorsque leurs exigences sont contraires à celles de la conscience droite, trouve sa justification dans la distinction entre le service de Dieu et le service de la communauté politique. «Rendez à César ce qui appartient à César, et à Dieu ce qui appartient à Dieu» (Mt 22, 21. «Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes» (Ac 5, 29)» (CEC 2242).

3. Dans son encyclique «Centesimus annus» consacrée aux questions économiques et sociales, le Pape s'en prend avec la même vigueur au communisme — dont l'Eglise a précipité la chute — qu'au libéralisme sauvage et à ses conséquences désastreuses sur l'humanité. Comme le dit le catéchisme de l'Eglise catholique dans le paragraphe consacré à la justice sociale: «L'Eglise a rejeté les idéologies totalitaires et athées associées, dans les temps modernes, au «communisme» ou au «socialisme». Par ailleurs, elle a récusé dans la pratique du «capitalisme» l'individualisme et le primat absolu de la loi du marché sur le travail humain. La régulation de l'économie par la seule planification centralisée pervertit à la base les liens sociaux; sa régulation pas la seule loi du marché manque à la justice sociale «car il y a

de nombreux besoins humains qui ne peuvent être satisfaits par le marché». Il faut préconiser une régulation raisonnable du marché et des initiatives économiques, selon une justice hiérarchisée des valeurs et en vue du bien commun.» (CEC 2425).

4. Par des gestes symboliques forts (cf. la rencontre d'Assise en 1986) et de nombreuses déclarations le Magistère de l'Eglise cultive l'ouverture aux autres religions, reconnaît tout ce qu'elles comportent de vrai, de grand et de beau et développe le dialogue avec elles.

5. Quant à la mise à pied de l'évêque d'Evreux, sur le bien fondé de laquelle on peut discuter à l'infini, ce n'est en tous cas pas parce que Mgr Gaillot s'est fait proche des petits et des blessés de la vie qu'il a été relevé de la charge de son diocèse. C'est le triste constat de l'échec de tentatives de dialogues et de conciliation menées avec lui par les autorités ecclésiastiques françaises et vaticanes depuis bientôt dix ans.

6. De plus, dans sa lettre apostolique sur le Jubilé du 3^e millénaire, Jean-Paul II consacre plusieurs paragraphes à reconnaître les erreurs commises par l'Eglise et ses enfants durant son histoire (n° 33-36).

L'Eglise, ce n'est pas d'abord le Pape et les Evêques, c'est le peuple de tous ceux qui, jour après jour, tant bien que mal, essaient de vivre en fidélité à l'Evangile. L'Eglise est pécheresse puisque faite de pécheurs. Le CEC le dit clairement.

«Tandis que le Christ saint, innocent, sans tache, venu uniquement pour expier les péchés du peuple, n'a pas connu le péché, l'Eglise, elle, qui renferme des pécheurs dans son propre sein, est donc à la fois sainte et appelée à se purifier, et poursuit constamment son effort de pénitence et de renouvellement. Tous les membres de l'Eglise, ses ministres y compris, doivent se reconnaître pécheurs. En tous, l'ivraie du péché se trouve encore mêlée au bon grain de l'Evangile jusqu'à la fin des temps. L'Eglise rassemble donc des pécheurs saisis par le salut du Christ mais toujours en voie de sanctification...» (CEC 827).

Elle est toujours à réformer. Pourquoi ne participeriez-vous pas à ce travail de réforme plutôt que de la quitter?

Avec ma vive amitié.

FRANÇOIS-XAVIER AMHERDT
Vicaire épiscopal

Valais, quo vadis?

Qu'on le veuille ou non, le Valais est devenu une réalité complexe et multiculturelle. En effet, le canton ne vit pas sa vie séparée du reste du monde. Puisque nous retrouvons en elle tous les grands problèmes qui affligent l'humanité, mais aussi des motifs de satisfaction que cette même humanité a réussi à obtenir.

Arrêtons donc de se croire parfaits, de ne pas vouloir partager nos maux et nos côtés positifs avec les voisins qui nous entourent, Français et Italiens tout particulièrement. Est-il possible que la crise économique ait suffi pour faire replier sur lui-même ce Valais qui était en train de se diriger vers une intéressante ouverture? Le Vieux Pays d'aujourd'hui

serait-il seulement celui de ceux qui — bien que critiquant les us et coutumes des voisins — franchissent volontiers la frontière par commodité économique, égoïste et hypocrite, tout en contribuant à l'affaiblissement du commerce local?

Ou bien celui qui accepte sans froncer les sourcils ou en souriant que la boue symbolise nos institutions et qui s'identifie avec les gestes et les pensées de ceux qui la propagent? Alors que ce n'est pas précisément là que résident les véritables et sérieuses alternatives à nos maux. Où vas-tu donc, cher Valais, une fois tant créatif et si respecté?

LOUIS TISSONNIER

Génial!

Un lave-linge automatique pour 5 kg et un
tumbler pour 2,5 kg dans la même machine

Novamatic WT 1000 S
Laver automatiquement et
sécher «prêt-à-ranger» dans
un petit espace (H 85, L 59,5,
P 52 cm). Tous les programmes,
peut être raccordé partout.
Livraison/raccordement/
montage effectués par les
professionnels de chez Fust.

Un prix
sensational de Fr.
Loc./m.* 78.- AS inclus **1390.-**

Et d'autres lave-linge et sècheurs automatiques
d'Electrolux, Miele, Bosch, Kenwood, Novamatic

AS = abonnement service • Durée minimum de location 3 mois

Dans votre
succursale
la plus proche

Fust

VILLE DE MARTIGNY

Concert demain soir

L'Orchestre de Chambre Arcata de Stuttgart dirigé par Patrick Strub et Denes Varjon (piano) interpréteront des œuvres de Haendel, Mozart, Schubert et Britten ce mercredi 22 février dès 20 heures à la Fondation Pierrel-Gianadda. La réservation pour ce concert se fait au (026) 22 39 78.

Ecoute et communication

André Zermatten, psychologue sénois, pratique la méthode Tomatis depuis plusieurs années. Ce mardi 21 février dès 20 h. 30 à l'Hôtel de Ville de Martigny, il montrera que pour apprendre, entreprendre ou communiquer, il faut avant tout pouvoir et savoir écouter. L'écoute est une pédagogie qui permet de surmonter les retards et les blocages en ouvrant à l'enfant ou à l'adulte les portes de la communication et de la connaissance. Une conférence à ne pas manquer ce mardi à la grande salle de l'Hôtel de Ville.

100 ans de l'ASF

Un tournoi international Espoirs se déroulera l'été prochain à l'occasion du 100^e anniversaire de l'Association suisse de football (ASF). Le jeudi 1^{er} juin, deux matches auront lieu sur la pelouse du stade d'Octodure, à Martigny: France - Danemark à 18 h. 15 et Celtic Glasgow - Juventus à 20 heures.

Directeur de l'IDIAP

L'Institut Dalle Molle d'intelligence artificielle perceptive (IDIAP) cherche un nouveau directeur pour remplacer le titulaire du poste, l'Américain Daniel Osherson. Un appel a été lancé par voie de presse dans les quotidiens romands. Les candidats doivent faire parvenir leur offre d'ici au 10 mars. Rappelons que l'IDIAP occupe la Villa Tissières, près de l'église paroissiale, depuis mars 1991. L'intelligence artificielle est l'étude des capacités intellectuelles et perceptives de l'ordinateur.

Préparation au mariage

Le Centre de préparation au mariage (CPM) de Martigny et environs organise une rencontre le vendredi 24 février à 19 h. 30 au Prieuré, à la rue de l'Hôtel-de-Ville 5. L'invitation s'adresse aux fiancés et futurs mariés.

OJ du Ski-Club

Le concours du groupe OJ du Ski-Club Martigny aura lieu le samedi 25 février aux Marécottes. Le départ est fixé à 8 h. 15 à la gare et le retour prévu au même endroit vers 17 heures. Le premier départ sera donné à 10 h. 45. Les parents sont invités à effectuer le déplacement. Les enfants prennent le pique-nique ou mangent dans les self-services. En cas de temps incertain, le n° 10 renseigne la veille dès 20 h. 30 ou le matin dès 7 heures.

Au cinéma

CASINO. Jusqu'à jeudi à 20.30: *Le paradis*, de Jean Becker, avec Vanessa Paradis et Gérard Depardieu.
CASINO. Jusqu'à jeudi à 20.30: *Le cercueil*, de Barry Levinson, avec Michael Douglas et Demi Moore.

MANOIR

Michel Gentil expose

Que de couleurs!



M. Jean-Michel Gard, directeur du Manoir, présente l'artiste, au fond, lors du vernissage.

Pendant un mois jusqu'au 19 mars, Michel Gentil présente ses œuvres au Manoir de Martigny. Dans le même temps, cet artiste exposera également à la Tour du Roi René à Marseille. Cet artiste, né dans le Jura, a suivi les cours de l'Ecole des Beaux-Arts de Bâle. Installé d'abord à Bâle, il ira ensuite à Londres, puis dans les Alpes-de-Haute-Provence. Enfin, après un séjour en Egypte, à Alexandrie, il se fixe à Marseille. Lauréat de la Fondation Lachat à Genève, il figure dans les collections publiques de plusieurs cantons suisses et a réa-

lisé une sculpture monumentale pour l'Ecole d'agriculture de Loveresse. Son œuvre non figurative est un foisonnement de formes, une symphonie de couleurs. Un critique dit de son œuvre: «Non figurative et expressive, elle nous fait entrer dans un domaine de certitudes, certitudes appuyées sur des rapports de couleurs et sur le dessin qui nous font passer de la matière à un espace expressif abstrait». Une œuvre originale qu'il faut découvrir jusqu'au 19 mars, tous les jours de 14 à 18 heures, sauf le lundi, au Manoir de la Ville de Martigny.

SOCIETE

Campagne de recrutement à Martigny

Un cours complet de samaritains

Les cours de samaritains régulièrement mis sur pied par la section de Martigny s'inscrivent dans le cadre d'une campagne de recrutement entreprise afin d'étoffer et de rajeunir l'effectif du groupement. Un cours complet vient d'ailleurs de prendre fin dans le local situé au sous-sol de l'école du Bourg en présence de Mme Janine Revaz, présidente de la section. Durant vingt-quatre heures, les vingt participants inscrits ont reçu une instruction théorique et pratique dispensée par deux moniteurs, Mlle Isabelle Besse et M. Pierre-Louis Puippe. Traitement de plaies, immobilisation de membres blessés, bandage, muscles et articu-

lations, troubles du système cardio-vasculaire ont constitué les principaux points de la matière enseignée.

Est-ce utile de le rappeler, le rôle des samaritains prend de plus en plus d'importance. A Martigny, le CSI en est parfaitement conscient. Son responsable, le maj Marc-André Pillet, a demandé à la section de lui mettre rapidement à disposition une vingtaine de samaritains au cas où une catastrophe majeure venait à se produire sur les bords de la Dranse.

Rappelons en conclusion que la journée cantonale des samaritains aura lieu au mois de juin de cette année à Sembrancher.



Les participants au cours complet de samaritains en compagnie de leurs moniteurs.

CERM

18^e Foire à la brocante et aux antiquités

Meubles anciens, bijoux, tableaux, livres, etc.



Martigny a vécu au rythme de la Foire à la brocante et aux antiquités, 18^e du nom. Une centaine d'exposants de tous les cantons romands et même de Suisse alémanique avaient effectué le déplacement. Les visiteurs, collectionneurs ou simples curieux, leur ont largement fait honneur en se déplaçant en nombre au CERM au cours du week-end.

EXPOSITION

Centre de loisirs et culture

Enfants et vie quotidienne en Valais

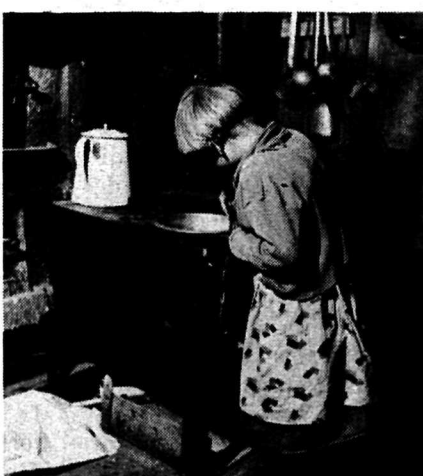
Après un étonnant concert d'ouverture «Aux Petites Fugues» avec la musique traditionnelle du pays de Savoie, le Centre de loisirs et culture des Vorziers abrite une magnifique exposition de photographies noir/blanc sur le thème «Enfants et vie quotidienne en Valais».

Cette manifestation est organisée conjointement avec le Centre valaisan du film et de la photographie à Martigny. Son directeur, M. Jean-Henry Papilloud, a accepté de jouer le jeu et a démontré que le Centre valaisan du film n'était pas seulement une forteresse de la mémoire, mais qu'il était aussi

un lieu d'accueil et de travail. Sa préoccupation est de mettre en valeur les documents recueillis en les montrant au public jeune et moins jeune du Centre de loisirs.

L'exposition visible jusqu'au 9 mars 1995 montre que depuis la deuxième Guerre mondiale, le Valais s'est profondément transformé. L'habitat, les activités humaines, les manières de vivre ont subi des mutations.

Les signes de ces changements se lisent aussi bien dans les paysages que dans le cadre de la vie quotidienne. Ils se lisent aussi sur les habits, le visage des gens.



Les enfants d'autrefois dans leur vie quotidienne.

La distance avec le passé est particulièrement sensible quand les enfants sont au centre de l'attention. Dues au talent de Pantaléon Binder, Charles Krebser, Rudolf Zinggeler, Raymond Schmid, Max Kettel, Albert Nyffeler, Théo Frey et André Kern, les quarante photographies accrochées nous font découvrir les enfants d'autrefois, si proches et pourtant si lointains, dans leur vie quotidienne.

Cette exposition est visible au Centre de loisirs et de culture de Martigny tous les matins, ainsi que les mercredi, samedi et dimanche après-midi, jusqu'au 9 mars.

DE MARTIGNY A SION

Race d'Hérens

L'assemblée générale de la Fédération des syndicats d'élevage de la race d'Hérens aura lieu le samedi 4 mars à 9 h. 30 à la grande salle de l'Ecole cantonale d'agriculture de Châteauneuf. Le 75^e anniversaire du groupement figure notamment à l'ordre du jour. Tous les éleveurs de bétail de la race d'Hérens sont cordialement invités à cette assemblée.

Cartons du Cœur

Après une année d'activité, les Cartons du Cœur répondent plus que jamais à un besoin de la société actuelle. En effet, une partie de notre communauté vit au seuil de la pauvreté, nous contraignant à des efforts toujours croissants. A ce jour, les Cartons du Cœur ont apporté, en Valais, quinze tonnes de nourriture à plus de 220 familles. Afin de pouvoir remplir au mieux le rôle assigné, nous avons un besoin urgent de bénévoles dans la région de Martigny. Toutes les personnes désireuses de s'associer à l'action entreprise peuvent se manifester au (026) 46 40 39.

Voleur arrêté

Samedi 18 février, une caissière du magasin Migros, à Sion, a été victime d'un vol commis avec violence. Peu avant l'heure de fermeture, un inconnu qui se tenait sur la plate-forme sise entre le rez-de-chaussée et le premier étage du magasin s'est précipité sur elle. Il lui a arraché des mains une cassette contenant la recette de la journée. La victime a crié et des personnes se sont mises à la poursuite du voleur. Ce dernier a été appréhendé dans le parking par ses poursuivants et remis à la Police cantonale. Il s'agit d'un Haut-Valaisan âgé de 49 ans.

50 ans de musique

Lors du concert annuel de l'Edelweiss d'Orsières, huit musiciens ont été cités au tableau d'honneur. Parmi eux, M. Auguste Vernay pour cinquante ans d'activité musicale. Signalons que l'Edelweiss d'Orsières mettra sur pied en mai le 80^e Festival des fanfares DC du Centre à l'occasion de son 75^e anniversaire.



Les plus savoureux!

Chaque Zwickel a un goût unique, bien à lui. Car chez Zwickel, on n'assaisonne pas avec n'importe quoi: seules des épices de première qualité sont utilisées et savamment dosées. Pour le goûter, croquez donc les chips Sweet & Sour: à la fois douces et légèrement piquantes... comme en Chine! Et les chips relevées Red Pepper: avec juste ce qu'il faut de poivre pour avoir envie d'en reprendre une, encore une, et encore une!

Ces Zwickels, je craque!

SOCIETE

Caisse cantonale valaisanne de compensation

Cotisations et prestations de l'AVS

1. Obligation et nécessité de payer des cotisations

Sont tenues de payer des cotisations les personnes:

a) qui exercent une activité dépendante ou indépendante à titre principal ou accessoire, dès l'année suivant celle où elles ont accompli leur 17^e année;

b) qui n'exercent pas d'activité (notamment les malades, les invalides, les bénéficiaires d'une rente anticipée, etc.) entre 20 et 65 ans, respectivement 62 ans pour les femmes, à l'exception des femmes mariées et des veuves);

c) qui n'exercent pas durablement une activité lucrative à plein temps entre 20 et 65 ans, respectivement 62 ans pour les femmes, mais qui, compte tenu de leur fortune ou de leur revenu acquis sous forme de rentes, n'ont pas versé, au moins sur le gain d'un travail, les cotisations fixées par l'article 28 bisRAVS;

d) qui ont atteint l'âge ouvrant le droit à la rente de vieillesse (dès 62 ans révolus pour la femme et dès 65 ans révolus pour l'homme), lorsqu'elles exercent une activité lucrative. Les cotisations ne sont toutefois perçues que sur la part du revenu de l'activité lucrative de ces personnes, qui excède 1300 francs par mois ou 15 600 francs par an (franchise).

Toute personne soumise à l'obligation de cotiser et qui ne paie pas de cotisation doit s'annoncer immédiatement à l'agence AVS de son domicile. Les négligences dans ce domaine peuvent entraîner de graves conséquences pour les futures rentes AVS/Al.

ner de graves conséquences pour les futures rentes AVS/Al.

2. Prestations

Rentes. Le droit aux rentes simples de vieillesse prend naissance le premier jour du mois qui suit celui où les hommes ont accompli leur 65^e année et les femmes leur 62^e année. En 1995, ce droit prend naissance pour les hommes nés entre le 1.12.1929 et le 30.11.1930 et les femmes nées entre le 1.12.1932 et le 30.11.1933, pour autant qu'elles ne bénéficient pas déjà d'une rente conjointement avec leur mari.

Le droit aux rentes de survivants prend naissance le premier jour du mois qui suit le décès de l'époux, du père ou de la mère.

Les rentes de vieillesse ne sont pas versées automatiquement à l'échéance de la 65^e année, respectivement 62^e année: les intéressés doivent présenter une demande sur formule officielle à disposition auprès des agences communales de la Caisse cantonale valaisanne de compensation. Dans certains cas, la rente ne pouvant être calculée qu'après de nombreuses démarches, il est vivement recommandé aux futurs bénéficiaires de présenter leur demande quelques mois avant la naissance du droit.

Les rentes de survivants doivent également faire l'objet d'une demande sur formule officielle.

- Allocations pour impotent. Cette allocation est accordée aux assurés dont l'impotence atteint le de-

gré grave ou moyen depuis une année au moins sans interruption.

Les bénéficiaires d'une rente de vieillesse qui désirent obtenir une allocation pour impotent doivent présenter leur demande sur formule officielle.

- Moyens auxiliaires. L'AVS rembourse aux bénéficiaires de rentes de vieillesse, quels que soient leur revenu et leur fortune, sous certaines conditions et avec certaines limites, le 75% du prix net des moyens auxiliaires figurant dans la liste officielle (prothèses, orthèses, chaussures orthopédiques sur mesure, appareils acoustiques, appareils orthophoniques, lunettes-soupes...).

Elle prend en charge la totalité des frais de location d'un fauteuil roulant sans moteur et peut accorder une contribution à l'achat de perukes (1000 francs au maximum par année).

La demande doit être présentée sur formule officielle à la Caisse de compensation qui verse la rente de vieillesse.

Pour les personnes de condition modeste, les montants non couverts par l'AVS pourront être pris en charge par les prestations complémentaires à l'AVS ou par Pro Senectute.

Les agents communaux tiennent à la disposition du public les formules d'inscription nécessaires et renseignent volontiers chaque personne sur ses droits et obligations à l'égard de l'AVS.

Hommage à Jean Lancoux

Un passionné de musique

Etabli à Martigny depuis 1972, il arrivait de Genève. Il vient de nous quitter, sans éclat, dans la modestie, tel qu'il fut, à l'âge de 88 ans.

Il avait son diplôme du Conservatoire de sa ville natale: le basson était son instrument, il en avait joué durant trente années à l'Orchestre de la Suisse romande.

Retraité, la première chose qu'il fit fut de demander à être admis à l'Harmonie municipale... pour ne pas abandonner son basson!

Puis, appuyé en cela par la Municipalité, il eut l'idée et, en plus, l'ardeur, de créer l'«Atelier musical» de Martigny.

Excellent pédagogue, il forma une pléiade de bons instrumentistes, pour l'Harmonie surtout.

Parmi ceux-ci, Gérard et Chantal Schlotz, clarinettes, aujourd'hui tous deux professeurs de clarinette à Genève. Gérard joue également dans divers orchestres ou formations plus réduites où il est apprécié et même loué. Il forma Dominique Tacchini, directeur actuel de l'Ecole de Musique.

Il avait l'art de communiquer son enthousiasme aux jeunes qu'on lui confiait. C'est ainsi qu'il prodigua son enseignement également au Conservatoire de Sion et dans diverses sociétés du canton.

Membre d'honneur de la fanfare «La Contheysanne», celle-ci se déplaça à Martigny le jour de ses obsèques pour lui exprimer, en musique, un dernier adieu. Il y reçut aussi celui de nombreux amis, auxquels il laissera un excellent souvenir.

EDOUARD MORAND

BASKETBALL

Tour de promotion en 1^{re} ligue

Nouveau succès du BBCM

Le BBC Martigny a remporté 2 de ses 3 premiers matches disputés dans ce tour de promotion en 1^{re} ligue nationale. Le dernier en date l'a été aux dépens de Rapid Bienne sur le score de 98 à 85. Pour le chef technique Guy Michellod, si le BBCM a renforcé son efficacité offensive, en défense en revanche, c'est moins bon. De ce côté là, il y a encore du travail à effectuer. Face à Bienne, Imholz (35 pts), Vesta (19), Oliveira (15) et Morisod (17) ont été les plus en vue. Ce jeudi à 20 h. 30 à la salle du Bourg, le BBCM reçoit Brig.

HOCKEY SUR GLACE

HCM victorieux à Herisau

L'espoir renaît

Tout n'est pas perdu pour le HC Martigny qui caresse encore l'espoir de participer au tour final de promotion. A une journée du terme, compte tenu de la victoire du HCM à Herisau (5-3) et de la défaite d'Olten face à Thurgovie (2-4), l'écart entre les deux formations a été ramené à deux unités. Si Martigny bat Grasshopper ce soir et à supposer qu'Olten concède la défaite à Coire, les deux équipes se retrouvent à égalité. Un match de barrage devrait alors se disputer entre Valaisans et Soleurois jeudi à Fribourg.

* 1^{re} ligue: Octodure - Unterstadt 3-2.

FOOTBALL

Bientôt la reprise

Sion et Martigny se préparent

Le FC Sion a disputé samedi à Leytron son ultime match de préparation avant la reprise prévue dimanche prochain. Devant plus de 1000 spectateurs, la formation de Jean-Claude Richard s'est inclinée devant une excellente formation servetienne sur le score de 4 à 3. A noter la première apparition dans les rangs séduois de l'ex-Bernois Heinz Moser.

De son côté, le Martigny-Sports est en pleine campagne de préparation. Après avoir battu Le Locle samedi sur le score de 4 à 1, le team de Christophe Moulin affronte Vouvry ce mardi à 19 h. 30.

LUTTE

Championnats suisses à Muri

L'or, l'argent et le bronze

Le Sporting-Club s'est brillamment comporté lors des championnats suisses de lutte gréco-romaine organisés à Muri.

En 82 kg, David Martinetti a conservé sa couronne. En finale, il a battu Leonz Küng par tombé. En 68 kg, Youri Silian s'est approprié la médaille d'argent, alors qu'en 100 kg, William Martinetti s'est adjugé la médaille de bronze. Le combat s'est cependant mal terminé pour William en raison d'une blessure au dos qui a nécessité son transfert en ambulance à l'Hôpital de Sion. On lui souhaite un prompt rétablissement.

AVGF

Rencontre d'hiver aux agrès



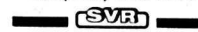
Quelque 150 gymnastes ont participé samedi à Martigny à la traditionnelle rencontre d'hiver aux agrès. Placée sous l'égide de l'AVGF, cette compétition a été organisée par la société de gymnastique de Martigny-Aurore.



Rue du Bourg 3
A louer
appartement d'
une pièce

avec cuisine
agencée.
Loyer: Fr. 575.-
+ charges.
Libre tout de suite
ou à convenir.
Pour visiter:
Mme Perez
☎ (026) 22 58 12

COGESTIM S.A.
TEL. (021) 320 88 61



Abonnez-vous
au
«Confédéré»

Super occasion CUISINES D'EXPOSITIONS

Super-rabais sur de nombreux appareils d'exposition: cuisines agencées et appareils électroménagers de toutes les bonnes marques!
Apportez les mesures de votre cuisine avec vous.
Sur demande, également conseil à domicile.

Entreprise générale FUST

Rénovation de cuisines/salles de bains comprenant maçonnerie, peinture, électricité, installations sanitaires, carrelage, etc. à un prix fixe garantie à 100%.
*Pas de rénovation sans offre FUST!

Ing.dipl. FUST CUISINES BAINS

ELECTROMENAGER, LUMINAIRES, TV/HIFI/VIDEO/PHOTO, PC

Sion, avenue de Tourbillon 47
Villeneuve, Centre Riviera
Romanel-sur-Lausanne
Hyper-Fust vis-à-vis Migros
Etoy, Centre de l'habitat

027 / 23 13 44
021 / 960 25 11
021 / 646 14 14
021 / 807 38 78

MONTHEY - ST-MAURICE - SIERRE

Piano à quatre mains

L'enseigne des Semaines musicales de Crans-Montana, Bruno Canino et Antonio Ballista donneront un récital de piano à quatre mains ce mardi 21 février à 20 h. 45 en l'église catholique de Montana. Le duo jouera des pages de Schubert et Brahms ainsi que «Le Sacre du Printemps» de Stravinsky.

Conseil général de Sierre

La première séance plénière de l'année 1995 du Conseil général de Sierre aura lieu ce mercredi 22 février à 18 heures à la grande salle de l'Hôtel de Ville. L'élection du bureau est à l'ordre du jour.

Misa Criolla

Le groupe péruvien Kotosh et la Fondation Moi pour toit animeront plusieurs messes en Valais: Massongex (25 février à 18 h.), Vérossaz (26 février à 10 h.), Grimetz (5 mars à 10 h.), Val-d'Illiez (11 mars à 19 h.), Loèche-les-Bains (18 mars à 18 h.) et Sierre (25 mars à 18 h.).

Himalaya à Champéry

Les Martigneraines Chantal Vouilloz et Martine Rappaz présenteront leur diaporama consacré à l'Himalaya ce mardi à 20 h. 15 à la salle paroissiale de Champéry.

Formation des lecteurs

Le diocèse de Sion communique que la formation des lecteurs du Bas-Valais et du Chablais se poursuit à la Maison des Jeunes de Monthey ce mercredi de 20 à 22 heures. Renseignements: Marité Arluna au (025) 71 36 46.

Agence de tourisme

Une agence de tourisme réceptif a vu le jour du côté du Val d'Anniviers. L'initiative est à mettre à l'actif de M. Jacques Berset, un Friourgeois qui avait œuvré à la direction de l'Office du tourisme de Grimetz. M. Berset va proposer une multitude d'activités en collaboration avec les instances touristiques concernées à l'enseigne de l'agence TACT (Toute action à caractère touristique). Renseignements: M. Berset à Charmey.

Concert à Morgins

L'église de Morgins accueillera les groupes Mosaïque et Logarithme (chants et percussions) ce mercredi 22 février dès 20 h. 30. Mosaïque que dirige Pierre Huwiler a gagné le prix du public lors du concours de la TSR «Romands d'Amour».

Décès en Valais

Mme Marie Follonier, 88 ans, Les Mandières; Mme Esther Bovier, 86 ans, Chalais; M. Albert Caloz, 71 ans, Sierre; Mme Judith Favre, 67 ans, Grône; M. Alexander Schmidt, 90 ans, Sierre; M. Edouard Fournier, 68 ans, Veyssoz; M. Irénée Héritier, 84 ans, Sion; M. Edmond Kuonen, 87 ans, Salquenen; M. André Gallay, 79 ans, Monthey; M. Joseph Bitz, 88 ans, St-Léonard; Mlle Marie Robyr, 90 ans, Montana.

EVIONNAZ

Syndicats chrétiens en assemblée

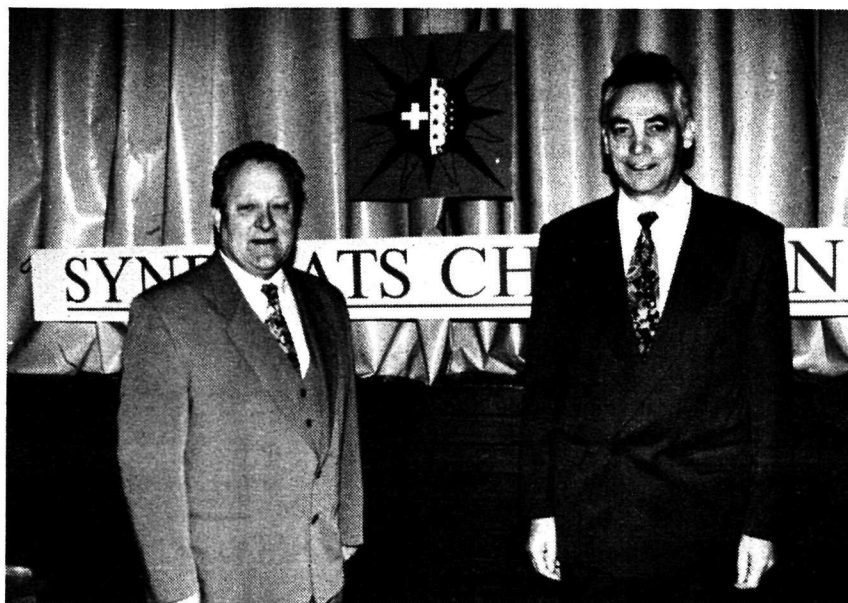
Florian Boisset succède à Vital Darbellay

Lors de son assemblée générale tenue à Evionnaz, la Fédération valaisanne des Syndicats chrétiens a désigné son nouveau président en la personne de M. Florian Boisset, de Fully, actuel gérant de la Banque Raiffeisen de Martigny. M. Boisset succède à ce poste au conseiller national Vital Darbellay qui a décidé de rentrer dans le rang après un quart de siècle (!) de présidence.

Au cours de cette assemblée, les délégués se sont penchés sur les problèmes de l'heure. Voici quelques passages de la prise de position adoptée par la Fédération des Syndicats chrétiens:

«Les délégués ont manifesté leur inquiétude face à la hausse du chômage qui touche tous les secteurs économiques du canton. Ils invitent donc toutes les collectivités publiques, les banques et les assurances notamment à introduire d'urgence, ponctuelle mais générale, la retraite à 60 ans pour tous et, dans tous les cas, à ramener la durée hebdomadaire du travail à 40 heures. Ils demandent aux employeurs et aux travailleurs du Valais de faire preuve de solidarité en renonçant systématiquement à l'exécution d'heures de travail supplémentaires en faveur de l'engagement de sans-emploi.

En vue d'affecter les subventions fédérales de la Confédération pour l'assurance-maladie



M. Vital Darbellay (à dr.) a reçu un vibrant hommage de la part du secrétaire syndical Michel Zufferey (à g.).

en faveur des personnes à revenus modestes, les délégués demandent l'annulation du décret cantonal de décembre 1993. Ils exigent que les limites de revenus donnant droit aux subventions soient sensiblement augmentées ainsi que les taux de subventions dès le 1.1.1995, voire rétroactivement. Il en va de même pour l'accès au fonds pour la famille.

Tout en réaffirmant leur postulat de suppression du statut de saisonnier, ils prient les responsables de l'économie touristique, en particulier les cafetiers, les restaurateurs et les hôteliers, d'astreindre tous les

nouveaux collaborateurs des secteurs du service et de l'accueil à des cours accélérés d'introduction au métier avant la prise d'emploi. Il devient, de plus, nécessaire de réaliser de nouvelles structures de répartition de la durée du travail en introduisant les horaires continus, des blocs horaires (par exemple la semaine de 4 jours lorsqu'elle comprend le week-end) ou encore des postes à temps partiel, sans omettre une actualisation salariale. Ce sont des mesures indispensables pour une offre touristique de qualité en mains des Valaisannes et des Valaisans».

MASSONGEX

Fondation du million de la CSS Assurance

50 000 francs pour la «Maison» de TdH

Créée en 1987 à l'occasion de l'adhésion du millionième membre, la Fondation de la Chrétienne-Sociale Suisse (CSS) Assurance attribue chaque année un montant de 50 000 francs à une œuvre à but humanitaire ou social. En 1995, le choix du Conseil de Fondation s'est porté sur la «Maison» de Terre des Hommes à Massongex. La cérémonie de remise du chèque s'est déroulée vendredi sur place en présence de MM. Paul Guerraty, président de TdH-Valais, Edouard Burekhalter, directeur de la «Maison», Italiano Hugo, président de la «Maison» et vice-président de TdH-Valais, Denis Simon-Vermot, président cen-



De g. à dr., MM. Italiano Hugo, Denis Simon-Vermot et Edouard Burekhalter.

tral de la CSS, et Ferdinand Steiner, directeur général de la CSS. La «Maison» de Terre des Hommes à Massongex soufflera ses 25 bougies du 1^{er} au 3 septembre 95. La manifestation prévue sera l'occasion de faire connaître ce lieu et d'élargir le cercle de ses bienfaiteurs. Le CO compte bien attirer 1500 personnes au lieu dit Chambovey l'été prochain. Les festivités seront placées sur le thème «Tu es bien dans mon chez moi... Je suis bien dans ton chez moi». L'idée de base consiste à transformer la clairière de la «Maison» de TdH en village africain. Sur ce site, durant trois jours, de nombreux artistes se produiront.

MONTHEY

Du 24 au 28 février

Le Carnaval sous le règne d'Angélika Ire

Le Carnaval de Monthey, la plus importante manifestation du genre en Suisse romande, déroulera ses fastes du 24 au 28 février sous le règne d'Angélika Ire.

Le comité d'organisation a mis la main sur une lithographie figurant en page de couverture d'un carnet de fête datant de 1895 et annonçant le 23^e Carnaval de Monthey. Cette année, c'est donc la 123^e édition qui sera fêtée dans la cité des bords de la Vièze et non la 120^e comme prévu au départ.

Le rendez-vous montheyan prendra comme à l'accoutumée des allures d'événement. En plus de la parution du jour-



A Monthey comme dans de nombreuses communes valaisannes, le Carnaval démarrera sérieusement à la fin de la semaine.

Expo prolongée



L'exposition des huiles de Paul Sierre, Darko et Danavre Friel (photo) remporte un franc succès au «Diamant vert» (Hôtel Astor), à Crans-Montana. Elle fait l'objet d'une prolongation jusqu'à la fin du mois.

SIERRE

Bénévolat à l'hôpital

Inquiétude du SSP

L'Hôpital de Sierre utilise depuis peu des personnes bénévoles dans ses différents services. Une décision qui n'a pas manqué d'inquiéter le Syndicat suisse des services publics (SSP). Au cours d'une conférence de presse, Mmes Anne-Christine Bagnoud et Liliane Hildbrand, secrétaires syndicales, ont fait part de leur mécontentement. Insistant sur les conséquences d'une telle pratique, elles n'ont pas hésité à parler d'un retour en arrière dans un secteur spécifique aux professions féminines. De plus, le bénévolat entraîne une surcharge de travail pour les infirmières.

DE MARTIGNY A SION

Petits Chanteurs
de Bar-le-Duc

Sur l'initiative de la Commission culturelle locale, l'église de Saillon recevra la visite des Petits Chanteurs de Bar-le-Duc ce mardi 21 février dès 20 h. 30. L'ensemble interprétera des œuvres classiques et modernes empruntées aux répertoires religieux et populaire. Entrée libre, collecte à l'entracte.

Scieries
valaisannes

C'est au Centre thermal d'Ovronnaz que se tiendra l'assemblée générale annuelle de l'Association valaisanne des scieries le vendredi 3 mars dès 11 heures. La partie administrative présidée par M. Bernard Zanella sera suivie d'un apéritif et du traditionnel banquet officiel.

Nouvelle
responsable

Mme Kristiane Jeltsch reprend la responsabilité du bureau de vente des Hôtels Seiler, à Sion. Elle succède à ce poste à Mlle Agathe Praplan. Au bénéfice d'une formation d'experte en hôtellerie, Mme Jeltsch travaille au service des Hôtels Seiler depuis 1988.

Dédicace
à «La Liseuse»

Pierre-Yves Albrecht et Jean Zermatten ont signé un livre, «L'archer blanc», paru aux Editions Ketty & Alexandre et décrivant l'action des foyers Rives-du-Rhône en faveur des toxicomanes. Le duo dédicacera son ouvrage le vendredi 24 février de 16 à 19 heures à la librairie «La Liseuse», à Sion.

Un président pour
le FC Leytron?

Président et vice-président du FC Leytron, MM. Stéphane Besse et Sylvain Bridy ont renoncé à leur mandat. A la recherche de leurs successeurs, le club n'a pas encore déniché les oiseaux rares. Le 4 mars se tiendra une nouvelle assemblée extraordinaire. Un nouveau patron devra être nommé ce jour là. D'ici à cette date, l'ancien comité a accepté de s'occuper des affaires courantes.

Manif à La Tzoumaz!

Une course de luge et une descente aux flambeaux, voilà le programme de la semaine à La Tzoumaz/Mayens-de-Riddes. La première manifestation aura lieu ce mardi 21 février à 19 h. et le 2^e jeudi 23 février dès 19 h. 30. Un vin chaud sera offert aux hôtes. Renseignements au (027) 86 18 51.

Familles d'accueil

L'œuvre d'entraide suisse Kovive organise des vacances d'été en Suisse pour des enfants depuis quarante ans. Elle souhaite intensifier son action en Suisse romande et cherche pour l'été prochain un grand nombre de familles susceptibles d'accueillir pour cinq à six semaines un enfant de la banlieue parisienne. Les familles intéressées peuvent se manifester auprès de Renate Morisod, à Lavey, au (025) 65 32 73 ou de Catherine Dorier-Pont, à Salins, au numéro (027) 27 29 49.

RAPPORT

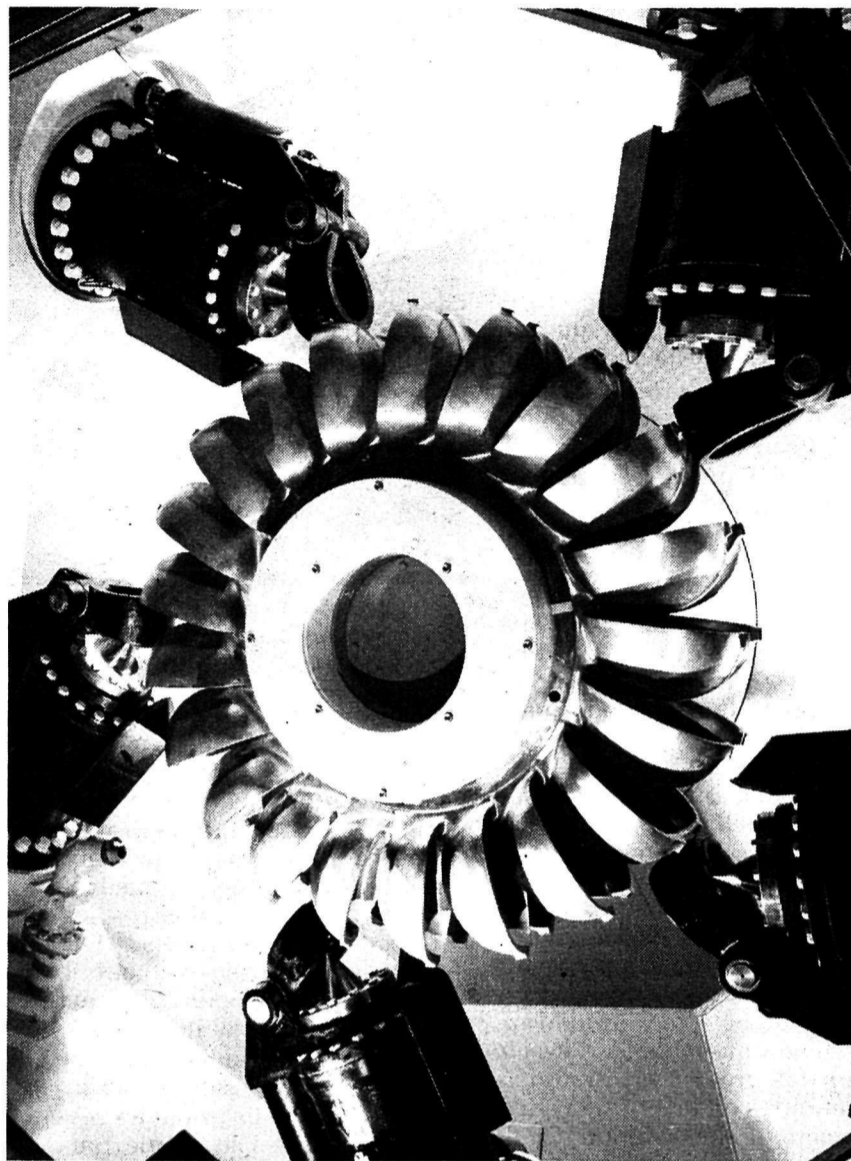
Electricité
d'Emosson SA

Nouveau record de production

Lors de leur assemblée générale du 10 mars 1995, les actionnaires d'Electricité d'Emosson SA auront à examiner le rapport de gestion qui, en introduction, relève que «l'exploitation de l'aménagement s'est déroulée sans problèmes particuliers. L'exercice a été exceptionnel du point de vue des apports, de la production élevée et d'un pompage nécessaire minimal. D'importants travaux de révision à la centrale de la Bâtiaz ont été menés à bien».

Le rapport fait savoir que les apports captés par les ouvrages appartenant à la société ont été de 422 millions de m³ contre 356 m³ pour l'exercice précédent. «D'octobre 1993 à avril 1994, les débits ont été pratiquement dans la moyenne des dix dernières années. Les apports de mai à septembre ont été bien supérieurs à la moyenne» relève le document.

Les conditions hydrologiques exceptionnellement bonnes ont débouché sur l'établissement d'un nouveau record depuis le début de l'exploitation. La production totale de l'aménagement s'est élevée à 1056 GWh contre 841 GWh pour l'exercice précédent. Cette production a été supérieure de 18,3% à la moyenne des dix dernières années. Elle se classe au premier rang depuis le début de l'exploitation, indique le rapport.



Turbine Pelton à la centrale de la Bâtiaz.

(photo Michel Darbellay)

SEMBRANCHER

Soirée
de gymnastique

Le Catogne se présente

Pour la sixième année, depuis sa fondation, la société de gymnastique le Catogne de Sembrancher se présentait lors de sa soirée annuelle. En onze tableaux allant de mères-et enfants, jeunes de tous âges, aux exercices des actifs, toutes les productions ont ravis les spectateurs. M. Bernard Ançay et les 7 moniteurs qui l'entourent n'ont pas épargné leur peine pour présenter un spectacle attractif, démontrant l'intérêt de la gymnastique. Sur fond musical, les exercices d'une grande diversité ont permis de constater une maîtrise technique. D'ailleurs, cette maîtrise a été récompensée lors de divers concours valaisans.



M. Bernard Ançay, responsable technique de la société le Catogne, présente sa société aux spectateurs.

JO DE 2002

Club
13-EtoilesAdhésion
des 4-Vallées

C'est à la mi-juin à Budapest que l'on saura si la candidature de Sion-Valais pour l'organisation des Jeux Olympiques d'hiver de 2002 recevra le feu vert des nonante-six délégués du CIO. Trois autres candidatures sont également en lice: Salt-Lake City, Québec et Oster-sund.

Dans l'intervalle, le comité de candidature emmenés par M. Gilbert Debons aura multiplié les opérations de marketing et les offensives de charme les plus diverses.

Ainsi, en fin de semaine dernière, le club 13-Etoiles a enregistré l'adhésion d'un nouveau partenaire: les sociétés de remontées mécaniques du domaine skiable des 4-Vallées (400 km de piste et 100 installations de remontée mécanique). Les représentants du domaine, MM. Louis Moix, Georges Lathion, Narcisse Micheloud et Roger Fragnière, ont été reçus par M. Debons. Le quatuor a donc confirmé son soutien financier (140 000 francs) à la candidature valaisanne.

Rappelons que trois délégués du CIO sont récemment venus en Valais pour se faire une idée plus précise du site destiné à recevoir le village olympique (Bains-de-Saillon). Une quinzaine d'autres sont attendus du 22 au 26 février.

CHARRAT

Généalogie
Les Chappot
dans un livre

La Société valaisanne de généalogie tenait ses assises de printemps à Charrat. A cette occasion, M. Willy Chappot a présenté son ouvrage consacré à la famille Chappot. Ce patronyme, cité en 1350 déjà aux Jeurs, est celui d'une famille très présente dans l'arc alpin, région de Martigny, Chamornix et val d'Aoste.

M. Chappot a surtout expliqué aux généalogistes amateurs du Valais ses méthodes de travail et a lu quelques passages émouvants de ses souvenirs personnels. L'ouvrage ou des parties de celui-ci peuvent être commandés chez l'auteur à Charrat.

ORSIERES

Les 26, 27 et 28 février

L'Echo d'Orny et l'Edelweiss font Carnaval

Les festivités de Carnaval vont démarrer un peu partout dans notre canton à la fin de cette semaine.

A Orsières, comme à l'accoutumée, il y aura l'embarras du choix.

A la salle de l'Echo d'Orny, un bal sur le thème «Les couleurs» débutera à 21 h. 30 le dimanche 26 février. Le lendemain à la même heure, le bal sera agrémenté du concours de masque le plus original. Enfin, mardi 28 février, jour de Mardi-Gras, un cortège sillonnera les rues d'Orsières à partir de 12 h. 30. Il sera suivi d'un concours pour les enfants dès 14 heures et d'un bal dès 21 h. 30 avec

concours du masque le plus beau.

L'Echo d'Orny a fait appel à Michel et Claude Geney et leurs neuf musiciens pour animer ces soirées.

Du côté de l'Edelweiss maintenant. Le thème sera «Le monde de Walt Disney». Les festivités commenceront avec un bal conduit par l'orchestre d'Eric Bouvelle, champion du monde d'accordéon. Le concours du masque le plus original (27 février) et du plus beau masque (28 février) compléteront le programme. Le 28, l'Edelweiss défilera dans les rues du village avant le grand concours des enfants.



Michel & Claude Geney à l'Echo d'Orny d'Orsières.